

Délibération CA- 2022-12- 12 N °5
Programme Pluriannuel d'investissement

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2022

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la note et le tableau de présentation du programme pluriannuel d'investissement présenté en séance

DÉLIBÈRE

Article unique : Approbation du programme pluriannuel d'investissement 2023-2029 du Crous de Poitiers.

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procuration : 4

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 12/12/2022

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,



par délégation de la Rectrice de région
académique